

à ce triste encens, que la piété chrétienne et la tendresse maternelle brûlent sur les tombeaux. Là, fixant ses regards sur la ville sacrée il voit comme l'ange de l'Apocalypse, sous les degrés renversés du saint autel « les âmes de ceux qui sont morts pour la parole de Dieu et en témoignage de la vérité ». Hélas ! Il n'entend plus les hymnes de la liberté ! Le cliquetis des armes ne retentit plus à ses oreilles ! Le signe protecteur de Dieu a disparu ! Le tombeau, le cruel tombeau a englouti et les hymnes et les cliquetis des armes, et la croix ! Le signe de l'impunité paraît seul sur l'autel sacré de Seigneur. Les saints, les justes égorgés sur cet autel, gémissent profondément et s'indignent d'être gisants sous le signe de l'impunité ; ils crient d'une voix forte en disant : « souverain maître, qui êtes saint et véritable, jusques à quand différerez-vous de nous faire justice et à venger notre sang ? »

Telles étaient les impressions que devait recevoir sa belle âme, lorsque traversant le lac, il résolut, avec ses braves compagnons d'armes, de donner l'assaut à Anatolie ! Son audace enflamme tous les cœurs d'une noble émulation, d'un enthousiasme invincible. Premier en rang, le premier il affronte le danger, il monte sur une barque découverte et s'avance rapidement jusqu'à portée du fusil. Les édifices s'écroulent devant lui, les remparts tombent, l'ennemi effrayé tremble, les Grecs, encouragés par leur chef intrépide, montrent en ce jour que le sol de Missolonghi ne couvre pas tous les héros de la Grèce ; mais, dans le plus fort de l'action, au milieu des plus belles espérances, une blessure mortelle enlève aux assaillants et leur chef et le fruit de leurs nobles efforts !... Le brave des braves meurt, ne regrettant pas la vie, mais affligé de ce qu'au moment d'expirer, les rues de la ville de Missolonghi pleurent par ce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités ; ses prêtres ne font que gémir, ses vierges sont dispersées et elle-même est plongée dans l'amertume. Telle est sa pénible douleur en succombant près du même autel, où les saints et les justes ont été immolés. Mais, dans sa douleur, il pousse un profond soupir et s'écrie : « jusques à quand, rois de la terre, délégués du Seigneur, différerez-vous de nous juger et de venger notre sang ? Jusques à quand sera délaissée la ville, qui a combattu pour la gloire du rédempteur et a vu ses enfants égorgés entraînés en esclavage ? Jusques à quand ses joues seront-elles trempées de ses larmes ? Jusques à quand la consolation de pleurer sur les tombeaux des leurs, sera-t-elle refusée à ceux qui ont survécu et qui, défigurés, gémissent dans l'humiliation ? Jusques à quand l'impunité régnera-t-elle insolentement dans le sanctuaire de l'Éternel et insultera-t-elle en présence des rois chrétiens aux mystères de leur croyance ? Jusques à quand ?... Réjouis-toi ombre vertueuse et fidèle ! Réjouis-toi ! Le Dieu puissant des armées, après avoir béni les nobles efforts du gouvernement grec et s'être servi des intrépides enfants de la Romélie sagement conduits pour abaisser l'impunité élevant sa tête sur les forteresses de Vouitza, de Lépante et le château de Romélie, qu'aujourd'hui seulement la régénération grecque a pu compter au nombre de ses trophées, le Dieu puissant des armées a jeté un regard de compassion sur cette ville de notre gloire nationale.

Un cri de joie se fait entendre dans toute la Grèce et l'univers chrétien. Les vierges de cette ville, et ses jeunes gens sont arrachés à l'esclavage égyptien par la main généreuse de l'illustre héritier des vertus chrétiennes de ce saint roi, qui, pour l'amour de notre sauveur, a été chargé de fers dans cette même Égypte.

Les rois ne sont plus sourds aux cris qui s'élèvent des ruines du sanctuaire de l'Éternel. Ils savent que ces cris sont les cris de ceux dont les anges de Dieu en les voyant monter au ciel ont dit : « ce sont ceux qui sont venus ici après avoir passé la grande tribulation, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'agneau. » Ils reconnaissent que Dieu ne parle pas en paraboles ; Dieu opère par des faits en Grèce : malheur au mortel, qui, pouvant travailler avec lui, ne travaille pas ! Réjouis-toi, âme vertueuse, réjouis-toi ! La gloire de cette ville infortunée renaît plus brillante ; ses pertes sont réparées, et ses chants de victoire ont commencé, réjouis-toi ! L'heure est venue où la race des serviteurs du Seigneur, et ceux qui glorifient son nom, recueillent cet héri-

tage sacré ! L'heure est venue, où les ministres du Dieu vivant, portant leurs vêtements resplendissants, conduits par notre pieux Président et suivis de la foule des fidèles, rentrent dans les temples renversés, où les saints et les justes quelques instants avant leur mort, célébraient eux-mêmes leurs funérailles ! Ces mêmes ministres de Dieu, relevant ses autels et les plaçant sous la protection des trois Rois alliés, glorifient aujourd'hui leurs noms, et mêlant leurs chants à ceux des anges, bénissent ceux qui leur ont rendu leur patrie. Réjouis-toi, âme vertueuse ! Les ministres de Dieu écrivent ton nom dans le livre des illustres martyrs de cette ville et le proclameront dans la grande consécration des mystères, où, en présence des fidèles, ils élèvent le saint calice contenant le corps et le sang de notre sauveur, et prieront à haute voix :

« DIEU, NOTRE SEIGNEUR, SOUVIENS-TOI, DANS TON ROYAUME, DE FRANK ABNEY HASTINGS MORT POUR L'AMOUR DE SON PROCHAIN SOUFFRANT ! »

— Plusieurs personnes qui avaient fait partie du convoi du capitaine Hastings ont été de retour dans la soirée à Egine.

Le 5 juin. M. E. J. Dawkins vient de partir pour Smyrne sur un cutter anglais. La *Dauphinoise*, ayant M. le Marquis de Valmy à bord, est revenue dans la journée à Egine. Le brick français *la Flèche* y est également arrivé aujourd'hui avec M. de Varennes, attaché à l'ambassade française de Constantinople, et qui doit repartir demain pour Smyrne. Le vaisseau *le Breslaw*, ayant à bord S. Exc. l'ambassadeur de France a été aperçu hier au large d'Arbora et Zéa.

Le 5 juin. Le vaisseau de S. M. B. *l'Indes-Castle*, commandé par l'honorable capitaine Bouverie, qui était depuis plusieurs jours à Egine, a appareillé aujourd'hui pour Athènes, d'où il doit aller se rendre à Smyrne.

Le 4 juin. On nous écrit de Syrie qu'on y avait reçu de Smyrne la nouvelle que les ambassadeurs avaient quitté Vourla le 28 mai pour se diriger vers les Dardanelles. Cette nouvelle est sans doute prématurée pu d'ailleurs n'est applicable qu'à l'ambassadeur anglais qui a précédé le comte Guilleminot à Smyrne. On pensa généralement dans cette ville que l'ordre reçu par M. Cartwright, sous-général de S. M. B. à Constantinople, de se rendre sur le champ à sa destination, était un indice certain que les agents commerciaux anglais et même français seraient incessamment rétablis dans les Echelles de la Turquie.

NAVARIN.

Le 25 mai. Le maréchal est à bord de la *Didon* depuis le 20 au matin, mais les vents l'ont empêché de sortir ce jour-là ; le 21, au moment où il allait mettre à la voile, est arrivé de Malte un brick anglais qui l'a prié de ne pas partir avant d'avoir conféré avec sir Fulteney Malcolm qui devait paraître le lendemain. L'amiral anglais est en effet arrivé hier, et il a eu une conférence avec S. Exc. On ignore ce qui s'y est traité, mais le maréchal n'était point encore parti ce matin.

On retire de Grèce les cadres d'un bataillon de chaque régiment ; la brigade française se composera maintenant de quatre bataillons de guerre seulement, commandés par deux lieutenants-colonels et un maréchal de camp. La force numérique de ces troupes ne sera que très peu diminuée, mais par suite de cette mesure, l'état-major des régiments devant rentrer, il ne restera plus ni musiques, ni drapeaux ni sapereurs.

POROS.

Le 3 juin. Le Président est parti aujourd'hui pour Napoli d'où il doit revenir ici, ou retourner à Egine. On pense généralement que S. Exc. a renoncé à son projet de visiter les Cyclades avant la réunion du congrès.

M. le comte Bulgari, ministre de Russie près le gouvernement grec, a adressé dernièrement au Président la lettre ci-dessous.

Monsieur le comte,

Parmi les prisonniers Turcs que la prise de Varna a fait tomber au pouvoir de nos troupes et qui ont été conduits en Russie, se trouvaient une vingtaine de jeunes Grecs, natifs de l'île de Scio, forcés d'embrasser l'islamisme et dont le premier vœu, en se revoyant au milieu de leurs anciens coréligionnaires, a été de demander instamment à revenir à la croyance de leurs pères.

Sur le compte qui en a été rendu à l'empereur par les autorités militaires, S. M. a daigné manifester sa généreuse sollicitude en faveur de ces infortunés et donner ses ordres pour l'accomplissement de leurs vœux, aussi pieux que naturels. S. M. a voulu de plus pourvoir à leur sort et les mettre à même de pouvoir un jour se rendre utiles à leur terre natale, en les faisant élever à l'école militaire de Kiew au frais du gouvernement et sous la surveillance spéciale des chefs de cet établissement. Lorsque leur éducation sera achevée, l'intention de S. M. est de les renvoyer en Grèce pour qu'ils puissent servir leur patrie de la manière la plus analogue à l'instruction qu'ils auront acquise.

Je m'acquiesce des ordres de l'empereur mon auguste maître en portant aujourd'hui à votre connaissance, M. le Comte, les déterminations bienveillantes de S. M. à l'égard de ces jeunes Grecs, dont les noms, tels qu'ils les ont indiqués eux-mêmes, se trouvent portés sur la liste ci-jointe en copie.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus haute considération, etc.

Comte BULGAR.

(Suit l'état nominatif mentionné dans la lettre).

Nous sommes invités à publier la lettre qu'on va lire et qui a déjà paru dans le *Courrier de Smyrne*.

A M. le Rédacteur du *Courrier d'Orient*.

En lisant l'ouvrage de M. Pouqueville intitulé : *Histoire de la régénération de la Grèce*, j'ai trouvé à la page 54 du tome 4, la note ci-après :

« On n'en serait pas venu à cette extrémité, sans les intrigues du Corse Origoni, consul de Hollande. Chaque jour, à la faveur d'un pavillon qu'il déshonorait, il faisait des signaux aux assiégés pour les tenir au courant des travaux des assiégeants, soit que ceux-ci travaillassent aux mines ou préparassent des attaques, qui, en hâtant la capitulation, auraient épargné bien des maux à ceux qu'il servait avec tant de zèle. »

Mon honneur exige que je réponde à une insulte qui m'est faite comme particulier, mais aussi comme fonctionnaire de S. M. le roi des Pays-Bas.

Je n'attribuerai la calomnie de M. Pouqueville qu'à cet esprit de parti qui, pendant huit ans, a dénaturé tous les faits de la révolution de ce malheureux pays, et qui a présidé à chacune des pages écrites par M. Pouqueville. Comment est-il pu, sans des preuves positives, ajouter foi aux rapports qui lui ont été faits sur une personne dont les sentiments lui étaient bien connus ?

Fidèle aux principes prescrits par S. M. le roi des Pays-Bas à tous ses agents, j'ai conservé entre les belligérants la plus stricte neutralité ; mais l'humanité m'imposait le devoir de secourir les malheureux, quels qu'ils fussent, et je l'ai fait. Je puis produire le témoignage de plusieurs familles grecques que j'ai rachetées de l'esclavage, de mes propres deniers, et renvoyées dans leurs foyers ; je puis rappeler

COURRIER D'ORIENT,

Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

ÉGINE, jeudi 4 juin 1829.

PARTIE OFFICIELLE.

GOVERNEMENT DE LA GRÈCE.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Les remparts de Missolonghi sur lesquels le Seigneur a voulu que l'étendard de la croix flottât de nouveau, renferment les ossements des braves qui dans les années ont payé de leur vie l'honneur d'être au nombre des héroïques défenseurs de cette ville.

Le premier devoir qu'il nous est cher de rendre à leur mémoire, est de porter aux pieds des autels nos ferventes prières pour le repos de leurs âmes.

Ce devoir rempli, il en reste un autre non moins sacré; celui de recueillir avec une pieuse sollicitude leurs restes vénérés et de les déposer dans un monument, où la patrie puisse, chaque année, payer un juste tribut de reconnaissance à la mémoire de ces martyrs, victimes de sa sainte cause.

Interprète des sentiments qui rendent chaque Hellène impatient de remplir ces devoirs, le gouvernement

DECRET.

Art. 1. Le jour même où sera consacré la mémoire de ces héros, le métropolitain de Missolonghi, il sera célébré par le métropolitain un service pour le repos des âmes des héroïques défenseurs de cette ville.

Art. 2. Le Lieutenant plénipotentiaire nommera une commission composée d'ecclésiastiques, d'officiers de l'armée et de magistrats, qui sera chargée de prendre les mesures nécessaires, 1.° Pour dresser la liste des ecclésiastiques, officiers, soldats, magistrats, ou citoyens morts victimes du siège de Missolonghi 2.° Pour recueillir leurs restes, et pour désigner la place où ils devront être déposés.

Art. 3. Le Président se rendra en personne à Missolonghi pour assister à la grande cérémonie funèbre, qui aura lieu pour transférer ces ossements là où sera élevé le monument que la nation doit consacrer à la mémoire de ses vaillants défenseurs de la croix.

Le gouvernement donnera un programme par lequel il invitera les jeunes architectes et sculpteurs grecs qui étudient les arts dans l'étranger, à lui faire parvenir, dans le terme d'une année, des plans et des modèles pour l'érection de ce monument.

Égine, le 14 (26) mai 1829.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Différentes circonstances ayant retardé au-delà du terme indiqué par notre décret précédent la réunion du quatrième congrès national.

Et les motifs qui nous avaient porté à demander avec instance aux provinces l'élection de leurs députés étant aujourd'hui aussi graves et aussi pressants qu'ils l'étaient dès le mois d'avril de l'année dernière;

L'opinion du Panhellénium entendue,

NOUS DÉCRETONS.

Art. 1. Les commissaires extraordinaires et gouverneurs provisoires dans les différentes provinces de l'Etat, en se conformant aux instruc-

tions annexées au présent décret, prendront de concert avec les démogéronties respectives, toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour que les élections des députés plénipotentiaires se fassent sans aucun retard ultérieur.

Art. 2. Le congrès national s'assemblera dans la ville d'Argos le 1.° juillet. Les plénipotentiaires y seront rendus le 25 juin.

Art. 3. Le gouvernement fera sa résidence dans ladite ville durant la session du congrès.

Égine, le 16 (28) mai 1829.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

CIRCULAIRE

Aux Commissaires extraordinaires et gouverneurs provisoires.

Égine, le 16 (28) mai 1829.

Le jour fixé pour la réunion du quatrième congrès national est passé, et les députés des provinces ne sont pas encore élus. Nous avons entrevu les motifs de ce retard et pour le prévenir, nous avons pris les mesures nécessaires pour le prévenir, nous avons pris les mesures nécessaires pour le prévenir, nous avons pris les mesures nécessaires pour le prévenir.

Dans les provinces que nous avons en vue, la facilité de visiter, nous n'avons pu nous acquitter de ce devoir de vive voix, nous avons tâché de le remplir par nos lettres d'office et par nos lettres confidentielles. Nos efforts ont été infructueux auprès des provinces qui viennent de nous conférer leurs pleins pouvoirs. D'autres ont procédé au choix de leurs électeurs et nous nous sommes empressés de nommer immédiatement les présidents de ces collèges. D'autres enfin s'occupent encore dans ce moment des opérations électorales.

Nous ne saurions mieux prouver notre reconnaissance envers les provinces qui, plaçant en nous toute leur confiance, nous ont conféré leurs pleins pouvoirs, qu'en les engageant de la manière la plus pressante à procéder sans plus de retard à l'élection de leurs plénipotentiaires.

Nous adressons encore la même demande à celles des provinces qui ont déjà nommé les électeurs ainsi qu'à celles qui s'occupent encore des opérations électorales.

Nous avons énoncé dans notre proclamation du 4 (16) mars et dans les actes qui l'accompagnaient, qu'à défaut de lois positives, il était de notre devoir de faire tout ce qui pouvait dépendre de nous pour que des formes tutélaires garantissent la régularité des élections.

Néanmoins d'après les informations que nous recevons, il semble que plusieurs des provinces qui nous ont conféré leurs pleins pouvoirs, auront peut-être moins de difficultés à élire leurs plénipotentiaires du moment qu'elles pourraient les élire directement et sans passer par les formes du choix des électeurs; peut-être que d'au-

tres voudront aussi choisir ce mode et abrèger ainsi les opérations électorales. Une semblable détermination est admissible, attendu que la loi ne s'y oppose pas et que l'urgence du moment la légitime. Elle n'est cependant admissible qu'à la seule condition qu'elle donnera pour résultat immédiat l'élection des plénipotentiaires qui jouissent à juste titre de la confiance du peuple.

Nous vous chargeons conséquemment de porter cette déclaration à la connaissance des provinces du département que vous administrez. Vous vous concerterez à cet effet avec les démogéronties respectives, afin que l'élection des plénipotentiaires ait lieu dans le plus court délai possible. Vous assisterez à l'assemblée que vous convoquerez à cet effet, et pour accélérer autant que possible ce résultat, vous enverrez dans les provinces où vous ne pourrez vous rendre en personne, un délégué de votre part. Vous contresignerez les actes des élections et vous nous en transmettez une copie en laissant les originaux entre les mains des plénipotentiaires. Là où les élections auront été faites ou se feront dans les formes indiquées dans le décret et dans les instructions du 10.049, aucune des directions que nous venons de vous donner ne sera applicable.

Nous vous envoyons ci-joint le décret qui fixe le jour de la convocation du congrès et qui vous donne la mesure de l'importance que nous attachons à ce que vous remplissiez la commission que vous recevez par les présentes, avec l'activité et le zèle qui vous distinguent.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Les 500 orphelins que nous avons recueillis depuis le mois de mars de l'année dernière à Poros et à Nauplie, occupent enfin l'édifice qui grâce à la bienfaisance des étrangers, généreux amis de la Grèce, vient d'être construit à Egine.

Désirant maintenant donner à cet établissement une organisation propre à assurer aux élèves les bienfaits d'une éducation morale et chrétienne et d'une bonne instruction élémentaire.

Et comptant sur le zèle éclairé et sur le patriotisme des citoyens que nous appelons à la direction et à l'administration de cet établissement, ainsi qu'à l'instruction des élèves,

NOUS DÉCRETONS.

Administration de l'Orphanotrophe.

Art. 1. L'inspection générale de l'Orphanotrophe ainsi que son administration sont confiées à une commission composée du Commissaire extraordinaire des Sporades occidentales, du diacre Grégoire Constantas et de l'archimandrite Léon Campani.

Art. 2. Le Commissaire extraordinaire des Sporades occidentales préside cette commission. C'est par son entremise que le gouvernement reçoit toutes les informations, et qu'il donne tous les ordres relatifs à l'Orphanotrophe.

Art. 3. Le diacre Grégoire Constantas s'occupe plus particulièrement de l'administration, pourvoit l'établissement de tous les objets nécessaires à l'entretien des élèves, tient la caisse et rend compte tous les mois de son administration au gouvernement par l'entremise du président de la commission.

Art. 4. L'archimandrite Campani a la surveillance immédiate de tous les emplois et des élèves, et la police intérieure de l'Orphanotrophe.

Art. 5. C'est sur cette base que la commission proposera à notre sanction les règlements au moyen desquels chacune de ces branches se trouvera définitivement réglée.

Elle nous proposera aussi les employés qui seront jugés strictement nécessaires au service de l'établissement.

Instruction.

Art. 6. Le diacre Nikitopoulos est nommé directeur de l'enseignement mutuel dans l'Orphanotrophe.

Art. 7. Les élèves de l'Orphanotrophe qui seront en état de recevoir une instruction supérieure, formeront une classe à laquelle seront adjoints les élèves des écoles d'enseignement mutuel qui nous seront envoyés pour l'école normale, ainsi que les externes qui aspireront à être nommés maîtres des écoles mutuelles.

L'instruction de tous ces élèves est confiée à M. le diacre Constantas, à M. Jean Ventillos et à M. le diacre Nikitopoulos.

Art. 8. M. le diacre Nikitopoulos et M. Jean Ventillos sont nommés adjoints à la commission, instituée par l'article 101 du présent décret. Ils nous proposeront, conjointement avec elle, tous les règlements relatifs à l'enseignement mutuel dans l'Orphanotrophe et à l'organisation de l'école normale.

Égine, le 16 (28) mai 1829.

Le président
J. A. CAPODISTRIAS.
Le secrétaire d'État
N. SPILIADIS.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Égine, le 17 (29) mai 1829.

La banque nationale conformément aux engagements qu'elle a contractés par l'article 7 du règlement qui l'institue, a rendu aux actionnaires dont nous publierons la liste, la somme d'environ 350 mille piastres. Les ressources financières de l'état sont encore hors de toute proportion avec ses plus urgents besoins. Aussi les traitements ne sont payés que deux fois en espèces et au tiers en assignations à différents termes. Le gouvernement cependant qui, malgré cette détresse, s'est empressé d'acquiescer, avec une religieuse exactitude, ses engagements envers les actionnaires de la banque qui ont voulu en retirer à l'échéance de l'année leur capital et les intérêts, a droit d'espérer que ceux des actionnaires qui n'ont pas encore demandé leur remboursement, feront encore preuve des sentiments qui les animent en faveur de leur patrie.

Nous n'adressons pas le même vœu aux généreux étrangers qui sont au nombre des actionnaires de la banque, parcequ'aucun d'eux n'a articulé jusqu'ici une pareille demande.

Le président
J. A. CAPODISTRIAS
Le secrétaire d'État
N. SPILIADIS.

FIN DE LA PARTIE OFFICIELLE

GRÈCE.

ÉGINE.

Le 30 mai. Le général sir Richard Church est arrivé cette nuit à Égine, de son quartier-général de la Grèce occidentale. Il a visité en venant les places de Missolonghi et de Lépante, a traversé l'Isthme et est venu s'embarquer à Calamaki sur un cutter du gouvernement qui l'a transporté jusqu'ici. Il a eu dans la journée une entrevue avec le Président.

Le 31 mai. Les trois bateaux à vapeur grecs sont venus ici aujourd'hui, l'équipage de la Persévérance, autrefois commandée par le capitaine Hastings, a extrait son corps d'un tombeau antique dans lequel il avait été provisoirement déposé. Une foule nombreuse assistait dans un morne silence à cette exhumation. Le tonneau de rhum qui contenait le cadavre, a été enfoncé, et celui-ci placé dans un cercueil de chêne que les marins ont aussitôt transporté conformément au décret du Président, dans l'église de l'Orphanotrophe en attendant les funérailles qui auront lieu demain.

Le 1^{er} juin. Ce matin, les restes mortels du capitaine Hastings, précédés des prélats présents à Égine et du clergé de cette île, suivis de S. Exe. le Président, des premiers fonctionnaires du gouvernement, des agents diplomatiques et d'une foule de fidèles, sont sortis de l'église du Sauveur escortés par une garde de marins grecs. Arrivés au bord de la mer, le convoi s'est embarqué dans l'ordre prescrit par le décret du Président. Le corps a été reçu à bord de la Persévérance au bruit d'une salve de trente-sept coups de canons des différents navires composant la flotille qui s'est dirigée aussitôt vers Poros poussée par un vent favorable et précédée par l'Hermès qui portait le chef du gouvernement.

L'inhumation a eu lieu près de l'arsenal suivant les dispositions arrêtées. La musique du vaisseau amiral russe l'Asoff faisait entendre des airs lugubres. M. le comte de Heyden et un grand nombre d'officiers de son escadre s'étaient réunis au convoi à son débarquement. Au moment où le cercueil a été déposé dans le tombeau, M. Tricoupis a pris la parole pour prononcer l'oraison funèbre suivante :

ORAIISON FUNÈBRE

DU CAPITAINE FRANK ANSEY HASTINGS.

Un de nos défenseurs, mort pour la liberté, l'humanité et la véritable gloire, reçoit aujourd'hui les honneurs funèbres, en présence des premières autorités de la Grèce, d'illustres étrangers et de la foule des citoyens.

L'anniversaire de cette perte sensible fait couler les larmes de tous les Grecs et met la patrie en deuil. Chefs, citoyens, étrangers, tous gémissent amèrement dans cette cérémonie, digne reconnaissance de celui qui est tombé victime de son amour pour la liberté, l'humanité et la véritable gloire. Le Président lui-même, honneur les services de celui qui a été le premier à prendre part à cette noble entreprise; sa profonde douleur des malheurs qui ont affligé l'Histoire de la Grèce en ce jour, et son généreux sentiment se sacrifier pour la liberté, sont les motifs d'un tel sacrifice? Que, vers la terre magique, qui, pendant tous les liens de famille et de société, attire l'homme à tous les plaisirs de ce monde, et le rend étranger à toutes les illusions de la vie, l'éternel et pur qu'il cesse de paraître mortel et que sa nature semble se renouveler, plus Messieurs, cette force n'est pas d'ici-bas. Elle vient du ciel. Lumière, vérité, immortalité l'environnent. Cette force, Dieu, vivifiant la matière, la communiqua à l'œuvre de ses mains, et grava dans le cœur de l'homme l'amour du prochain et surtout du prochain souffrant. Ce sentiment divin, qui immortalise la nature humaine et la porte à la véritable gloire, quoique commun à tous, règne seulement dans ces âmes vertueuses, qu'une éducation noble et libérale, sous l'égide de lois sages, rend dignes de la main créatrice qui leur a donné l'être. Telle est la nature du sacrifice, qui fait couler nos larmes, tel a été le mortel, dont nous déplorons la perte. Et moi aussi, panégyriste de ce sentiment divin qui fait aimer le prochain, je viens prendre part à la douleur générale et vous dire ses hauts faits et ses vœux pour le bonheur de la Grèce.

Huit ans se sont écoulés, depuis que du fond de l'abîme la malheureuse Grèce a élevé la voix vers l'Éternel et a crié vers lui. « Seigneur ait pitié de moi. Je n'ai plus que la peau collée sur les os à force de gémir. Je suis devenu semblable au pélican, qui habite dans la solitude, je suis devenu comme le hibou, qui se retire dans les ruines. Je mange la cendre comme le pain, et je mêle mes larmes avec ce que je bois. Aide-moi, Seigneur, dans mon affliction, et exauce ma prière. Du haut de ta sainte demeure daigne jeter les yeux sur moi, et ouvre tes oreilles aux gémissements que m'arrache le poids de mes chaînes. Seigneur, délivre-moi des ténèbres de la mort. Elle dit, et la lumière du Christianisme éclaire le berceau de la liberté grecque, la carrière du martyr est ouverte à ceux qui aiment par dessus tout leur religion et la liberté; des lances européennes viennent se briser contre l'impiété et la barbarie.

Les lamentations de la Grèce pénètrent

comme une épée à deux tranchants, le noble enor de celui, que nous pleurons aujourd'hui: il vint en Grèce! La Grèce n'était point sa patrie. Il ne vint pas pour arracher les siens à la mort ou à l'esclavage, ni pour protéger ses possessions contre les ravages d'un ennemi dévastateur, ni pour acquérir des richesses et des honneurs, ni pour montrer sa sagesse et son habileté. Richesses, honneurs étaient son partage dans sa patrie. Mais sa maison riche et brillante lui parut une chaumière étroite, lorsque la liberté, saisissant la croix et l'épée, l'appela au nombre de ses plus nobles soutiens. Et quand vint-il en Grèce? Lorsque la Grèce était encore plongée dans les ténèbres de l'anarchie. Quel motif lui fit donc le commencement, prendre part à cette lutte dangereuse? Je vous l'ai déjà dit: l'amour du prochain souffrant. Quel était le but de ses travaux? La salut et le bonheur de ses semblables malheureux. Ne résistant plus à son penchant généreux et tout entier à ses nobles projets, il prend les armes et assiste comme simple volontaire aux combats qui ont ensanglanté la terre du Péloponèse. Doué d'un courage mâle et persévérant, il passe ensuite dans l'île de Crète, où luttant contre toutes les fatigues et les privations et ne voyant que la cause qu'il a embrassée, il faillit dès lors devenir victime de son zèle. L'expérience lui fit bientôt connaître comment il pouvait servir plus utilement la Grèce. Il proposa au gouvernement l'usage des bâtiments à vapeur et offrit d'aller lui-même en Angleterre en surveiller la confection. Il revint en Grèce avec le premier de ces bâtiments, qui le vit triompher, qui devait le voir mourant.

Notre marine brillait par sa hardiesse et son habileté; son audace dans les combats avait étonné le monde entier. Mais l'obéissance et la discipline européennes lui manquaient. Ce digne Philhellène conçut le premier l'heureuse idée de les y introduire et de contribuer ainsi à porter cette marine intrépide au rang élevé auquel la divine Providence, par des signes évidents, semble l'avoir appelée. Voilà les bienfaits que notre marine doit à la persévérance et aux talents d'Hastings! Examinons combien est difficile cette amélioration chez un peuple, dont les habitudes et l'éducation sont tout opposées à celle que la Providence nous a données nécessaires pour introduire dans la marine l'obéissance et la discipline au milieu du désordre général et de l'anarchie, afin de comprendre toute l'étendue des travaux de celui qui n'a pas reculé devant un tel mandat. Mais ce qui fait le plus grand honneur à ce Philhellène et en même temps à notre marine, c'est que les règles sévères de la discipline, loin de lui enlever l'affection de nos marins, les attachèrent davantage à sa personne; c'est que, loin que sa mort ait arrêté la marche de cette amélioration, elle se perfectionne chaque jour. Ici commence la carrière de ses plus nobles combats, que recueillera l'histoire de notre régénération. L'histoire rapportera ses expéditions à Samos et en d'autres lieux. Elle transmettra à la postérité ses exploits à Phalère et dans le golfe de Volo; elle dira avec des tréssailllements de joie que le 17 (29) septembre cet illustre Philhellène préleva aux triomphes du 8 (20) octobre de cette année si remarquable dans les fastes de la Grèce, en détruisant à Salona une flotille ennemie. Mais la régénération et la gloire de la Grèce lui paraissaient dépendre de l'avenir de Missolonghi, de cette ville où l'homme a montré toute la force de sa nature. Occupé de l'idée de voir ce lieu célèbre sortir de l'esclavage, il brûlait de participer aux merveilles et à la réputation de ces héros, qui, vers la fin de ce siège affreux, succombant à la misère et aux plus grandes privations, ressemblaient au squelette horrible de la mort sur mains maigres et décharnées, dont la faux détruit tout.

A peine ce théâtre des plus glorieux et des plus sanglants combats de la patrie est-il ouvert de nouveau, qu'il y vole comme un serf pressé par la soif, et avec ces yeux, que donne à l'homme l'amour du christianisme, de la divine liberté et de la véritable gloire, il aperçoit de loin cette malheureuse ville, fumant encore du sang des saints et des martyrs de Jésus. La vue de l'étendard grec, que lui-même, quelque mois auparavant, avait planté à Vasiladi est un nouvel aiguillon pour lui. Mais qu'est ce qu'un étendard flottant devant une population entière, qui a succombé pour sa patrie? Il ressemble